

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 JUILLET 2013**

Délibération
n° 2013.07.159

**Manifestation d'intérêt
et contractualisation
avec l'Eco-Organisme
éco-Déchets Diffus
Spécifiques (Eco-
DDS)**

LE ONZE JUILLET DEUX MILLE TREIZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **05 juillet 2013**

Secrétaire de séance : Catherine DEBOEVERE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Joël LACHAUD, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Frédéric SARDIN, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD

Ont donné pouvoir :

Brigitte BAPTISTE à Jacques DUBREUIL, Bernard CONTAMINE à Cyrille NICOLAS, Marie-Noëlle DEBILY à François NEBOUT, Catherine DESCHAMPS à Michel BRONCY, Madeleine LABIE à Françoise COUTANT, Françoise LAMANT à Gérard DESAPHY, Djillali MERIOUA à Janine GUINANDIE, Christian RAPNOUIL à Didier LOUIS

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Jean-François DAURE, André BONICHON, Nadine GUILLET, Redwan LOUHMAADI, Gilles VIGIER

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 JUILLET 2013

**DELIBERATION
N° 2013.07.159**

ENVIRONNEMENT / DÉCHETS MÉNAGERS

Rapporteur : **Monsieur DOLIMONT**

MANIFESTATION D'INTERET ET CONTRACTUALISATION AVEC L'ECO-ORGANISME ECO-DECHETS DIFFUS SPECIFIQUES (ECO-DDS)

Le GrandAngoulême dispose, dans ses quatre déchèteries, d'une filière de collecte et de traitement pour les Déchets Diffus Spécifiques (DDS). Actuellement, cette filière est assurée par un marché public avec l'entreprise VEOLIA Propreté Onyx Poitou-Charentes située à CHATEAUBERNARD.

En 2012 ont été collectées et traitées :

- 115 tonnes de déchets ménagers spéciaux (DDS) pour un montant annuel de 80 000 € TTC,
- 19 tonnes de bidons vides souillés pour un montant de 12 000 € TTC.

Le principe de la Responsabilité Elargie des Producteurs (REP), déjà en place pour de nombreux produits (pneus : Aliapur, Emballages : Eco-Emballages, matériel électriques : ERP, etc.), s'étend aujourd'hui pour les déchets diffus. Le principe est le suivant : les fabricants de ces produits sont tenus de pourvoir à leur collecte séparée, leur enlèvement et à leur traitement, sans frais pour les collectivités qui procèdent à leur regroupement en déchèteries.

Dans le cadre de la nouvelle filière REP des Déchets Diffus Spécifiques ménagers, le GrandAngoulême a la possibilité de conclure une convention avec EcoDDS, l'éco-organisme opérationnel agréé sur ce périmètre et dont la responsabilité est d'organiser et de financer la collecte sélective des DDS ménagers et leur traitement à l'échelle nationale.

Considérant que cette contractualisation a pour effet immédiat de supprimer une dépense importante jusqu'ici à la charge des collectivités, il est proposé de signer une manifestation d'intérêt à adhérer et de contractualiser avec EcoDDS.

Une convention type fixera par la suite les engagements pris par les deux parties en matière de conditions d'enlèvements des Déchets Diffus Spécifiques (DDS) des ménages.

Vu l'avis favorable de la commission environnement, cadre de vie et construction du 11 juin 2013,

Je vous propose :

D'APPROUVER la manifestation d'intérêt et la contractualisation à EcoDDS dans le cadre de la gestion des déchets diffus spécifiques (DDS).

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents afférents.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 16 juillet 2013	<u>Affiché le :</u> 16 juillet 2013